



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

**ANNULLATION DE LA VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DE TAXES du 13 octobre 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a publié deux avis de vente pour défaut de paiement de taxes en date du 21 et du 28 septembre 2022, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE tous les montants dus quant aux dossiers ayant fait l'objet des avis précités ont été payés ;

Avis est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, que la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le 13 octobre prochain est annulée.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 7^e jour du mois d'octobre 2022.

Me Marie-Josée Russo
Greffière